

Commission extramunicipale du 18 mars 2013

Réforme des rythmes scolaires

Contexte de la réforme

- Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne.
- Ils subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.
- La modification de l'organisation de la semaine, en 2008, a aggravé la situation des écoles maternelles et élémentaires.

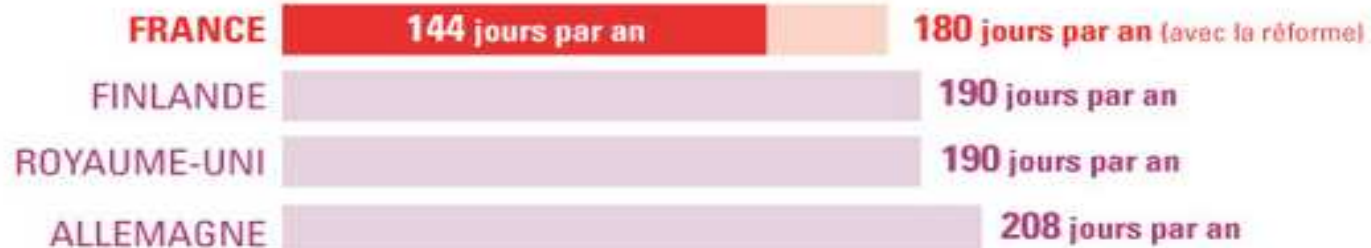
Les rythmes scolaires en Europe



UNE RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
QUI RAPPROCHE LA FRANCE DE SES VOISINS
EUROPÉENS, DANS L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES

2012

NOMBRE DE JOURS
DE CLASSE SUR L'ANNÉE



Les rythmes scolaires en Europe



NOMBRE DE JOURS DE CLASSE PAR SEMAINE

FRANCE	4 jours/semaine actuellement	5 jours/semaine avec la réforme
FINLANDE	5 jours/semaine	
ROYAUME-UNI	5 jours/semaine du lundi au vendredi	
ALLEMAGNE	5 ou 6 jours/semaine avec, dans ce cas, deux samedis libres par mois	

Le décret

- Étalement des **24 heures** de classe sur **9 demi-journées**, incluant le **mercredi matin** (ou le **samedi matin par dérogation**).
- Une **journée** de classe de **5 h 30 maximum** et une **demi-journée** de **3 h 30 maximum**.
- Une **pause méridienne** de **1 h 30 au minimum**



OPTION 2014

AVANT LE
1^{ER} MARS 2013

TRANSMISSION au DASEN de la demande du maire ou du président de l'EPCI de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour les écoles des communes concernées. Information des conseils d'école de la demande de report de l'application à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires



TOUS LES PARENTS SAURONT DÈS LE MOIS DE MARS 2013 SI LEUR COMMUNE PASSE AUX NEUF DEMI-JOURNÉES À LA RENTRÉE 2013 OU À LA RENTRÉE 2014.

FIXATION DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE PAR LE DASEN dans le cadre du règlement type départemental qui indique les horaires d'entrée et de sortie des écoles

INFORMATION du conseil général, des communes, des EPCI et des écoles par le DASEN sur le règlement type départemental.

OPTION 2014

INFORMATION du conseil départemental de l'éducation nationale par le DASEN concernant la liste des communes ayant demandé le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014

La réforme des rythmes scolaires à Saint Martin d'Uriage

- à la rentrée 2014-2015 (CM du 8/02/2013)
- Après une large concertation
- Elaboration d'un PEDT

Le Projet Educatif Territorial

- Un projet partenarial (éducation nationale, commune, sports, jeunesse, vie associative et éducation populaire, famille...)
- Objectif: garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire

Le Projet Educatif Territorial

- Il favorise une synergie entre les acteurs
- Il permet de structurer , diffuser et mieux articuler le temps scolaire organisé par l'éducation nationale et le temps péri-éducatif

Le Projet Educatif Territorial

- Il est complémentaire et étroitement lié au Contrat Enfance Jeunesse et au projet éducatif Jeunesse de la commune dont l'objectif est de « répondre au besoin des familles, de permettre à tous les enfants et jeunes de la commune d'avoir accès aux loisirs, à la culture et à l'éducation tout en préparant les citoyens de demain » (extrait convention objtfs ACL)

Le Projet Educatif Territorial

- l'état des lieux (activités périscolaires et extrascolaires existantes, besoins non satisfaits, atouts et contraintes),
- le public cible (nombre d'enfants, classes d'âge) et les modalités de leur participation,
- les objectifs éducatifs et les effets attendus,
- les activités proposées (en cohérence et en complémentarité entre elles et avec les projets d'école),
- les tarifs des prestations éventuellement facturées ,
- l'articulation avec les éventuels dispositifs existants,
- les acteurs engagés (services et associations),
- le cas échéant, l'articulation avec les activités extrascolaires (petites et grandes vacances);
- la structure de pilotage (composition, organisation),
- les modalités d'information des familles,
- un bilan annuel des effectifs d'enfants concernés et des actions menées,
- les modalités d'évaluation (périodicité et critères).

Prochaines Etapes

- 18 avril: soirée-débat avec Mme Leconte chronobiologiste
- Sondage des parents d'élèves: mercredi ou samedi?
- Elaboration du PEDT avec scenarii entre avril et octobre 2013 (et un organisme extérieur)
- Consultation parents d'élèves
- Adoption en conseil municipal décembre 2013: PEDT et projet d'organisation pour 2014/2015

- Vos remarques, vos suggestions